

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

Procès-verbal

L'an deux mil dix-neuf, le dix décembre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

**Présents** : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME., Dominique DINNE, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER

**Absente avec pouvoir** : Jacqueline BONATO.

**Délibérations**

**1. Embauche pisteur dameur pour la saison 2019/2020**

M. le Maire rappelle que le pisteur dameur de l'année dernière ne souhaite pas renouveler son contrat et propose au conseil municipal l'embauche d'une personne, du 15/12/2019 au 15/03/2020.

Commentaire

**Activité ski partie communale**

CHARGES VARIABLES - Dès ouverture du domaine nordique								
PISTEUR DAMEUR								
DEPENSES						RECETTES		
SAISON	POSTE	HEURES	SALAIRE + CHARGES	BOIS	TOTAL	VIGNETTES	SUBV CG SCOLAIRES	TOTAL
2018/2019 (réalisé)	Pisteur Dameur	507	8 698,07 €	200,00 €	8 898,07 €	6 530,00 €	5 060,00 €	11 590,00 €
2019/2020 (prévisionnel)	Pisteur	333	5 392,00 €		5 392,00 €			
	Dameur	174	2 679,00 €	200,00 €	2 879,00 €			
					8 271,00 €			
Total charges variables 15/12/18 au 15/03/19							Exédent	2 691,93 €

CHARGES FIXES - Même si le domaine nordique n'est pas ouvert								
ACCUEIL FOYER 7jrs/7 9h 17h du 15/12 au 15/03								
DEPENSES						RECETTES		
SAISON	POSTE Agents communaux	HEURES	SALAIRE + CHARGES	BOIS	TOTAL	REMB CNASEA		TOTAL
2018/2019	AGNES	338	3 085,00 €		3 085,00 €	1 356,00 €		1 356,00 €
	<i>contrat bloqué 26h/s car contrat aidé donnant droit à exonération de charges patronales</i>							
	JULIEN	455	6 051,00 €		6 051,00 €			
BATIMENT FOYER								
DEPENSES						RECETTES		
	Montant emprunté	Nb années	Montant annuel	Montant saison	TOTAL annuel	Montant Location studio annuel	Location studio saison	TOTAL annuel
Prêt	100 000 €	20	9 000 €	2 250 €	9 000 €	4 800 €	1 200 €	4 800 €
Assurances			513 €		513 €			
Tous les autres frais de fonctionnement du bâtiment sont payés par l'association du Foyer de Ski de fond								
Total charges fixes 15/12/18 au 15/03/19					Déficit	9 343,00 €		

## Récapitulatif des prêts communaux

EMPRUNTS TRAVAUX					RECETTES		
DEPENSES					RECETTES		
Travaux	Montant emprunté	Nb années	Montant Remboursement annuel	TOTAL	Location annuelle		TOTAL
Place village	80 000 €	20	5 954 €	5 954 €			
Rte forestière	10 000 €	20	744 €	744 €			
Salle Polyvalente	100 000 €	15	8 587 €	8 587 €	1 490 € HT		1 490 € HT
Réfectoire	100 000 €	10	11 307 €	11 307 €			
Tracteur	80 000 €	7	11 814 €	11 814 €			
Gîte Mt Aiguille	100 000 €	20	7 984 €	7 984 €	11 040 € HT		11 040 € HT
Captage Dourdon	60 000 €	20	4 465 €	4 465 €			
<b>TOTAL</b>				<b>50 855 €</b>			<b>12 530 €</b>

*Adoptée à l'unanimité*

### 2. Tarification redevances ski de fond 2019/2020

La commune de Gresse a revu ses tarifs légèrement à la hausse. Le conseil municipal, sur proposition de Nordic Isère, décide de s'aligner sur ces tarifs. Séance adulte 8 €, séance enfant 4 €, séance fin de journée 6 €.

*Adoptée à l'unanimité*

### 3. Transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Trièves

Depuis le conseil du 12 novembre, la loi n'est toujours pas votée. Le Préfet sollicite toujours les communes pour exprimer leur vœu.

Trois délibérations sont soumises aux conseils municipaux par la CCdT :

- d'abord transfert total de la compétence à la CCdT ;
- puis conventionnement pour une intervention des personnels communaux pour le compte du service de l'eau potable de la CCdT ;
- ou délégation de compétence eau potable de la CCdT aux communes.

Après débat, le conseil municipal, ayant toujours cette compétence et voulant la garder, souhaite que la délibération propose dans le même texte le transfert vers la CCT et la rétrocession par celle-ci vers la commune.

Dans la rédaction actuelle des délibérations séparées, le conseil craint qu'après vote de la loi, le transfert soit acté et pas la rétrocession.

## Divers

### 1. La Caverne du livre

Le projet initial qui a donné droit à la subvention départementale est impossible à maintenir financièrement (pour rappel : subventions accordées à hauteur de 45% sur un budget de 10 782 €. Reste à charge de 5 930 €).

L'idée de déménagement de la bibliothèque vers le point infos, déjà abandonnée il y a quelques mois, est remise sur la table. Les bénévoles de la bibliothèque y sont toujours opposés, jugeant le local inadapté par la disposition du lieu, tout en longueur, trop vaste et trop haut de plafond, le rendant moins convivial et impossible à chauffer. Par ailleurs, l'investissement pour rendre ce local utilisable à l'année serait bien supérieur au montant des travaux actuellement envisagés. La seule solution d'aménagement est un chantier d'auto construction et participatif, comme il a déjà été proposé. Une nouvelle réunion de travail est proposée.

## **2. Déploiement des compteurs Linky**

Le remplacement des compteurs électriques en place par des compteurs « Linky », dits intelligents, a débuté sur le Trièves. Devant les inquiétudes soulevées par ces changements de compteur électrique, une information nous est donnée à la demande du maire, par une représentante de l'association « Trièves sans Linky » :

Un certain nombre d'inquiétudes sont recensées :

- éventuel problème sanitaire en raison d'émissions permanentes d'ondes électromagnétiques par le réseau électrique du domicile ;
- collecte des données de consommations par le distributeur, sans possibilités pour le consommateur de contrôler leur utilisation ;
- risque de surfacturation, déjà constatée et de perte des abonnements spéciaux (EJP ou HP/HC) lors du changement de compteur ;
- risque d'incendie au compteur.

Par contre, aucun bénéfice n'est rapporté pour le consommateur.

Que peut faire la mairie ?

- informer le mieux possible les habitants pour que chacun ait réellement la liberté de choix ;
- la compétence « énergie électrique » ayant été transférée à Territoire d'énergie 38, la commune n'est plus propriétaire des compteurs. De ce fait, elle ne peut décider seule et ne peut que mener une action auprès du syndicat ;
- arrêtés municipaux possibles :
  - arrêté d'interdiction pour affirmer une position. Il n'aura pas de valeur et sera annulé par le Préfet ;
  - arrêté de suspension des travaux d'installation pour des raisons de salubrité publique, domaine du ressort du maire.

Une présentation complémentaire est souhaitée avant délibération.

## **3. Inquiétude pour le tilleul de la place de l'église**

Le tilleul a été sondé : il est sain.

## **4. « A chacun son Mont-Aiguille »**

A l'initiative de 3 associations patrimoniales du Trièves (Culture et Montagne, Gresse-en-Vercors-Histoire et Patrimoine et les Amis du Musée du Trièves), une exposition d'œuvres d'art représentant le Mont Aiguille sera présentée cet été dans plusieurs lieux (Chichilianne, Clelles, Roissard, St Michel les Portes, Châtel en Trièves). Un « avis de recherche » circulera pour recenser les œuvres existant sur le Trièves.

## **5. Vie de village et tourisme**

La commission va relancer le Syndicat d'Initiative de Chichilianne, en vue d'un partenariat avec la commune. Une AG constitutive se tiendra le lundi 16 décembre à 20h30, salle du conseil.

## **6. Plan pastoral territorial du Trièves**

Un projet d'investissement sur la montagne de Charbonnier est proposé à la Fédération des Alpagnes de l'Isère : création d'un petit chalet d'altitude. Un montage financier sera proposé pour délibération.

**La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu**

**Le Jeudi 19 décembre 2019 à 20h30.**

*Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat*